

LE CONSEIL MUNICIPAL DE NTOUM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 22 Mars 2022
 Appel d'offres : N°02/CMN/SERVICES/2022
 Nom du projet : Ramassage des ordures
 Source de financement : Budget de l'Etat 2022

1. OBJET

La Mairie de Ntoum lance un appel d'offres pour le ramassage des ordures dans la Commune de Ntoum exercice 2022.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible : ramassage des ordures.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA ou de 100 000 FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME.

Ce paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recettes délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort **MINTSA OYAME**

**PROVINCE DE L'ESTUAIRE
 COMMUNE DE NTOUM
 CABINET DU MAIRE**

B.P : 169 NTOUM (GABON)
 Tél. 066 50 19 21

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 5.2.1 des Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO) du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant TTC de l'offre au plus tard le **lundi 11 avril 2022 à 10 heures**.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours** conformément aux dispositions de l'article 106 du code des marchés publics.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **11 avril 2022 à 11 heures dans la salle de réunion du bâtiment abritant la salle polyvalente**.

P. le Maire de la Commune de Ntoum
 P.O. le deuxième adjoint au Maire.



Ernest NDONG EKOUAGHE
 Adjoint au Maire